

Nouméa, le 10 juillet 2023

CS n°CC247/AQ/2023

**Destinataires** : Prestataires et sociétés d'entretien de parcs et jardins

**Objet** : Prestation d'entretien du parc et des jardins de l'aquarium

## **CAHIER DES CHARGES EN VUE D'UNE CONSULTATION OUVERTE POUR UNE PRESTATION D'ENTRETIEN DE PARCS ET JARDINS POUR LES ANNEES 2024 ET 2025**

### **I/ Présentation**

L'Aquarium des lagons est un établissement recevant du public qui accueille jusqu'à 100 000 visiteurs par an. Il se situe sur un site d'1.4 ha entre la Baie des Citrons et l'Anse Vata. Il dispose d'un parc d'environ 2200 m<sup>2</sup>, et d'une zone végétalisée à l'entrée de l'établissement (environ 600 m<sup>2</sup>) et d'un talus donnant sur la rue (environ 500 m<sup>2</sup>).

L'entretien des espaces végétalisés de l'établissement est une activité externalisée, confiée à un prestataire extérieur dans le cadre d'une prestation annuelle forfaitaire donnant lieu à une facturation mensualisée. Toutes les interventions du prestataire au sein de l'établissement devront être effectuées en dehors des heures d'ouverture au public, à savoir en semaine avant 13h, hors vacances scolaires, journées pédagogiques ou jours fériés.

Il est également demandé une prestation annuelle ponctuelle (une fois par an, avant septembre) de nettoyage du site, principalement autour des constructions et des voies d'accès pour prévenir les risques de propagation des incendies. Cette prestation peut être réalisée sans contrainte de jour ou d'heure.

### **II/ Prestation demandée**

#### A/ Prestation annuelle forfaitaire mensualisée d'entretien de l'aquarium

Il est demandé une prestation annuelle forfaitaire, mensualisée, d'entretien des espaces végétalisés de l'aquarium (3300 m<sup>2</sup>) à raison de 2 passages par mois.

Cette prestation inclura :

- Tonte des espaces engazonnés ;
- Désherbage sélectif (mauvaises herbes, plantes envahissantes...) ;
- Apport d'engrais auprès des plantations nécessiteuses ;
- Traitement phytosanitaire en tant que de besoin ;

- Vérification de l'arrosage automatique et réglage si nécessaire ;
- Evacuation des déchets verts conformément aux règles en vigueur.

Cette prestation n'inclura pas :

- La fourniture de plantes ou des végétaux.
- La fourniture de matériaux divers de décoration ou d'aménagement.

#### B/ Prestation annuelle ponctuelle de nettoyage du site

Il est également demandé une prestation annuelle ponctuelle de nettoyage du site (limité à 4000 m<sup>2</sup>) avant le mois de septembre de chaque année (intervention unique).

Cette prestation inclura :

- Tonte, débroussaillage, coupe de faux mimosas et de faux poivriers, arbres morts ou menaçants, taille de pandanus, taille des haies, taille en rideau pour dégagement des toitures, dégagement des voies d'accès.
- Evacuation des déchets (comprenant les déchets de tonte) et du broyat.

#### **III/ Présentation de l'offre**

Votre proposition comprendra :

- Un devis détaillé TTC comprenant : la prestation forfaitaire annualisée et le montant mensuel correspondant (prestation A) et la prestation ponctuelle (prestation B) ;
- Une présentation détaillée de l'offre permettant de vérifier son adéquation avec la demande ;
- Vos références, RIDET, RIB, et tout document permettant de les apprécier ;
- Le présent avis de consultation signé et daté.

#### **IV/ Critères d'analyse des offres**

Les offres présentées seront analysées sur la base des critères suivants :

- Prix (40%)
- Note technique ou qualité de la présentation de l'offre (30%)
- Adéquation à la demande (20%)
- Expérience et références (10%)

#### **V/ Echéance du rendu des offres :**

Votre devis et tous les documents nécessaires à l'analyse de votre offre doivent être transmis **au plus tard le vendredi 04 août à 15h00**, délai de rigueur par mail à l'adresse suivante :

[secretaire@aquarium.nc](mailto:secretaire@aquarium.nc)

Cette même adresse est utilisable pour toute question.

La personne référente pour cette commande est M. Eric BACKES, directeur.

Toute offre jugée incomplète sera écartée.

Les offres présentées ne seront pas rémunérées et l'aquarium se réserve le droit de ne pas donner suite à cette consultation. Les offres présentées par les soumissionnaires sont valables 120 jours après la date de fin de la consultation.

Les fournisseurs et prestataires intéressés sont informés qu'en sa qualité d'établissement public, l'aquarium est tenu de régler ses fournisseurs ou prestataires après le « service fait ».

**Le directeur**

**Eric BACKES**

**A Nouméa le,**

**Le soumissionnaire**